

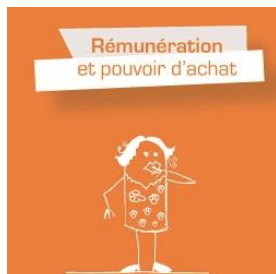


COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

AVENANT INTERESSEMENT 2016

Adapté à l'activité

La CFDT a signé l'avenant 2016 à l'accord d'intéressement qui améliorera les conditions de déclenchement du dispositif initial. L'avenant fixe des objectifs atteignables dans des conditions « normales » d'activité en France.



Mieux anticiper les fortes évolutions d'activité

L'intéressement versé aux salariés en 2016, au titre de 2015, aurait été inférieur à celui de l'année précédente (*et ceci malgré de meilleurs résultats en France que les années précédentes*) s'il n'y avait pas eu le versement d'un supplément d'Intéressement à la demande de **la CFDT. Quelles en ont été les raisons ?**

✚ Ce n'est pas l'accord triennal signé en 2015 qui était en cause, mais les objectifs fixés l'an dernier par l'entreprise qui ne permettaient pas la prise en compte d'une « sur-activité » en France.

- En 2015 l'entreprise a investi plus fortement qu'initialement prévu (*ce qui est très bien pour le développement de nos activités sur le Haut Débit fixe et mobile*), mais qui a eu pour effet de faire baisser mécaniquement le résultat du périmètre France sur nos indicateurs budgétaires de l'accord.
- Ce volume supplémentaire d'activité s'est traduit par de nouveaux clients Fibre qui ont eu besoin de plus d'aide technique que nos clients habituels, ceci entraînant mécaniquement la baisse d'un de nos items de qualité de la relation client sur lequel s'appuie également l'intéressement.

L'intéressement résulte d'un accord triennal 2015-2017 entre la Direction et les organisations syndicales CFDT, FO et SUD en 2015. Sans accord, il n'y a pas d'intéressement versé chaque année aux salariés.



Neutralisation des éléments exceptionnels d'activité

Il y avait donc des leçons à tirer de l'impact des résultats 2015 sur le montant de l'intéressement. **Pour 2016, les négociateurs ont donc cherché à neutraliser ces éléments exceptionnels** en prévoyant :

- ✚ Que les investissements / activités supplémentaires au budget initial soient retirés du calcul final de l'intéressement.
- ✚ Que les objectifs « qualité » prennent en compte l'afflux de nouveaux clients, les problématiques techniques ou de S.I., les impacts météorologiques, ... Les objectifs redeviennent atteignables même en cas d'impondérables.

Récompenser la surperformance !

Il restait à régler une problématique (*qui était une revendication CFDT l'an passé*) par cet avenant à l'accord 2015-2017: récompenser la surperformance. **La CFDT a obtenu que la surperformance soit de nouveau atteignable.** Le retour à la grille de l'ancien accord (*déclenchant la surperformance maximum dès l'atteinte de 105% de l'objectif au lieu de 110%*) permettra d'espérer le déclenchement du taux maximum prévu par l'accord soit 5%.



Si les résultats en France sont au rendez-vous, cet avenant 2016 (que la CFDT a fortement fait évoluer), permettra de valoriser correctement la mobilisation de l'ensemble des salariés !

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>
<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>
http://twitter.com/CFDT_FTOrange

